

Je n'ai absolument pas le choix, il faut que je soulève ce problème fondamental inhérent aux démocraties parlementaires. Dans un régime où le gouvernement doit rendre des comptes à la Chambre, le ministre des Finances doit prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'il n'y ait absolument pas de fuite. Je me rends bien compte que les mukluks prennent l'eau plus facilement que les souliers. Par ailleurs, je sais bien que le ministre doit absolument révéler à la Chambre ce qui s'est produit. Afin de l'aider à s'expliquer s'il y a eu fuite—et je pense que c'est le cas—je dirai qu'il devra prendre ses responsabilités dans la plus pure tradition britannique.

Aussi, je propose, appuyé par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid):

Que le comité permanent des privilèges et élections soit chargé d'enquêter sur la possession de renseignements sur certaines mesures budgétaires, par des journalistes et d'autres personnes, et notamment sur les modifications prévues à l'impôt sur les sociétés et sur les denrées, avant la présentation du budget; et que le comité fasse part des résultats au plus tard le 31 décembre 1979 et que, faute d'un rapport définitif, il fasse un rapport provisoire pour cette date.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député exagère vraiment avec sa motion. Je signale d'abord à Votre Honneur qu'il ne s'agit pas, mais pas du tout, d'une question de privilège.

M. Baker (Nepean-Carleton): Précisément.

M. Crosbie: Mais laissez-moi vous dire que les faits prouvent qu'il n'y a pas eu de fuite. En ce qui concerne directement, il n'y en a certes pas eu. Il n'y en a pas eu non plus à partir du ministère des Finances. En fait, il n'y a pas eu de fuite, un point c'est tout.

Tous les Canadiens savent depuis des mois que le gouvernement du Canada est en train de négocier avec les provinces diverses questions d'énergie. Ils en ont été mis au courant par des documents publics déposés lors de la première conférence des premiers ministres, et remis au gouvernement de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Des dizaines de hauts fonctionnaires savaient que le gouvernement songeait à hausser le prix de l'énergie et la taxe d'accise. Le gouvernement de l'Ontario, tous les gouvernements au Canada en ont été informés. Ces documents ont été déposés lors de la Conférence des premiers ministres.

Tout le monde savait qu'il y aurait vraisemblablement une taxe à l'énergie, et les bruits allaient bon train à ce sujet. Certains spéculateurs avaient prédit qu'elle serait de 30c., d'autres de 20c. et d'autres encore de 25c. En fait, elle a été de 17c.

M. Lalonde: Ce n'est même pas ça. Elle est de 18c.

M. Crosbie: Si l'on se reporte aux commentaires de M. Craig Oliver, lundi le 10 décembre, on constate qu'il se bornait à deviner, comme tout le monde. Il a supposé que la hausse du prix du gallon d'essence serait de 25c. et il s'est trompé parce que le consommateur devra payer 17c. et non 25c. de plus.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est 18c.

M. Crosbie: Pardon, 18c.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Si l'on examine le contenu de cette émission, que constate-t-on? M. Craig Oliver a dit que la hausse de l'impôt des sociétés allait porter un dur coup aux grandes entreprises; qu'elles devaient s'attendre à une hausse de 5

points, que leur pourcentage d'imposition actuel passerait de 46 p. 100 à 51 p. 100. Selon des sources gouvernementales bien informées l'augmentation devait atteindre jusqu'à 2 milliards de dollars. Or, c'est complètement erroné. Cela est absolument faux. La hausse de 5 p. 100 porte sur la surtaxe imposée aux sociétés, monsieur l'Orateur. L'an prochain, l'impôt supplémentaire de 5 p. 100 sur les revenus des sociétés va rapporter au gouvernement 370 millions de dollars. C'est loin d'approcher les 2 milliards de dollars. C'était pas mal tiré par les cheveux. Le gouvernement n'a pas du tout haussé le taux d'imposition des sociétés. Voilà pour cette allégation!

Ensuite, M. Oliver a donné à entendre qu'il y aurait un crédit d'impôt sur les ressources énergétiques. Le gouvernement fédéral en avait discuté avec tous les gouvernements dont j'ai parlé. Ceux-ci étaient au courant que le gouvernement fédéral accorderait peut-être un crédit d'impôt sur les ressources énergétiques. M. Oliver a dit qu'il y aurait des incitations, et que les familles économiquement faibles recevraient de l'aide. Il a ajouté que tout Canadien dont le revenu est inférieur à \$18,000 par année toucherait un crédit global d'impôt sur les ressources énergétiques de \$80. Ce n'est pas du tout exact. Il s'agit plutôt de tout Canadien dont le revenu est d'au plus \$21,380 par année. Et ainsi de suite.

Jetons un coup d'œil sur le reste de son rapport. Il y déclare que le budget allait accroître les subventions dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons. Le budget ne les accroît pas du tout. Il y dit aussi que nous allions offrir de généreuses incitations pour favoriser la transformation des systèmes de chauffage du pétrole au gaz naturel. Il n'en est rien.

Une voix: Vous auriez dû le faire.

M. Crosbie: Et ça continue. Il n'y a pas eu de fuites et le secret budgétaire a été respecté. Je tiens à préciser toutefois que nous essayons de démocratiser le processus budgétaire. Il y a une différence entre une fuite qui aurait permis aux gens de gagner beaucoup d'argent à la bourse, par exemple, parce que des informations auraient filtré, et des conjectures sur une augmentation éventuelle de la taxe d'accise. Ce ne sont donc là que des suppositions.

En outre, le premier ministre (M. Clark) a nié hier, lorsqu'on lui a posé la question, qu'il y ait eu une fuite sur le contenu du budget. Il l'a formellement nié.

Une voix: Qu'en savait-il?

M. Crosbie: Cette émission a été diffusée lundi soir. Or, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), qui est mieux placé que quiconque pour le savoir, n'a pas voulu accepter ce démenti.

Je voudrais citer une déclaration faite par Votre Honneur le 17 avril 1978, déclaration portant sur une affaire dans laquelle le député de Saint-Maurice était mis en cause. On avait dit alors que des fuites avaient eu lieu sur certaines mesures relatives à la taxe de vente. Je n'aime pas remettre cette question sur le tapis parce que ce fut une expérience pénible pour le député de Saint-Maurice. L'an passé, il s'est fait rosser, cogner, taper et bousculer par le gouvernement du Québec pour vouloir réduire la taxe de vente. Avant la présentation du budget, le *Star* de Toronto a publié un article annonçant que le budget contiendrait des mesures concernant la taxe de vente, détaillant même ses mesures. Le réseau CTV a fait de même aux cours de son téléjournal du 9 avril. On a même allégué que